



CORONAVIRUS : Fonctionnement du lycée pendant la période de fermeture commençant le lundi 16 mars 2020.

DATE de mise à jour: 17/03/2020.

Heure : 10h00.

Version : N°5

Transmis par : Direction.

Rectificatifs : ils seront apportés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Au regard de la version précédente, les modifications sont portées en Rouge.

« Dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités seront fermés pour une raison simple : nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques toujours, sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus, même si, pour les enfants, ils n'ont parfois pas de symptômes et, heureusement, ne semblent pas aujourd'hui souffrir de formes aiguës de la maladie. C'est à la fois pour les protéger et pour réduire la dissémination du virus à travers notre territoire. (...) »

Emmanuel Macron, Président de la République, allocution du jeudi 12 mars 2020.

« Fermeture des lieux publics non indispensables à la vie du Pays, ainsi que la limitation des regroupements et des transports »

Edouard Philippe, Premier ministre, allocution du samedi 14 mars 2020.

« Dès demain midi et pour quinze jours au moins, nos déplacements seront très fortement réduits. Cela signifie que les regroupements extérieurs, les réunions familiales ou amicales ne seront plus permises.... Il s'agit de limiter au maximum ses contacts au-delà du foyer. »

Emmanuel Macron, Président de la République, allocution du Lundi 16 mars 2020.

1. PERMANENCE TELEPHONIQUE ET ACCUEIL :

LE LYCEE EST TOTALEMENT FERME JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

La permanence téléphonique est suspendue. Pour toutes questions urgentes, utilisez le courriel suivant : ce.0350030t@ac-rennes.fr

2. ELEVES ET ETUDIANTS :

2.1 Accueil des enfants des personnels soignants :

Ne concerne que les élèves scolarisés en Ecole Élémentaire et au Collège

2.2. Formation initiale scolaire :

Les élèves et étudiants des formations initiales doivent rester chez eux jusqu'à nouvel ordre.

2.3 Formation en alternance : Formation Continue (GRETA), Formation en apprentissage (GRETA – CFA)

Toutes les formations (continue ou apprentissage) en établissement sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Les bénéficiaires doivent rejoindre leurs entreprises, lorsque cela est validé par ces dernières.

3. SUIVI PEDAGOGIQUE :

Le suivi pédagogique sera assuré par les enseignants des classes concernées en utilisant la voie numérique, ils actualiseront régulièrement Pronote.

Des envois de cours se feront sur les courriels des élèves depuis l'adresse académique de l'enseignant.

Très prochainement nous recevrons des URL (adresses électroniques) pour l'accompagnement pédagogique du CNED, ils vous seront indiqués dans un prochain rectificatif.

Un certain nombre de cours sont déjà mis à disposition sur :

<https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html>

4. ENSEIGNANTS :

Ils assurent le suivi pédagogique de chez eux en étant disponible pour les élèves et étudiants sur les créneaux de leurs EDT pour répondre par voie numérique aux interrogations de ces derniers.

En cas de questions, ils s'adresseront par courriels aux Proviseurs Adjoints ou au DDF.

5. AUTRES PERSONNELS :

A ce stade, seuls le service de paye et le secrétariat sont maintenus mais très réduits, en télétravail. Le Plan de Continuité des Activités a été modifié. Certains déplacements professionnels pourront être autorisés par le chef d'établissement pour les personnels administratifs uniquement.

6. CONSEILS DE CLASSE :

Ils sont maintenus, mais une organisation différente est mise en place. Les élèves délégués, les représentants des parents d'élèves ne seront pas présents. Les différents intervenants communiqueront par voie numérique, les éléments au professeur principal. Seul un contact bilatéral téléphonique ou numérique, sur les horaires initialement prévus, entre le Professeur Principal et le Président du conseil de Classe (plus de personnes extérieurs dans l'établissement) permettra de valider les propositions et avis du Conseil de Classe préalablement saisie par les P.P.

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION et COMMISSION PERMANENTE :

Ils sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

8. SERVICE DE RESTAURATION ET INTERNAT :

Ils sont fermés. Des remises d'ordres seront effectuées par les services de gestion auprès des familles concernées.

Le versement trimestriel des bourses a été effectué.

9. PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) :

Toutes les PFMP en formation initiale sous statut scolaire et les stages sont suspendus.

Elèves et étudiants hébergés dans un internat. A défaut de solution alternative, la fermeture des services d'hébergements des établissements induits pour les élèves concernés la fin de la PFMP ou du stage.

10. EXAMENS :

Tous les examens devant se tenir d'ici la fin du mois de Mars sont reportés.

11. PARCOURSUP :

Pas de changement, il faut que les élèves pensent bien à valider leurs vœux avant le jeudi 02 avril 2020 à 23h59. La remontée des notes pour le LGT sera effectuée le mardi 17 mars 2020.

La remontée parcoursup est terminée depuis le lundi 16 mars 2020. Les professeurs vérifieront que leurs appréciations et notes sont bien remontées. En cas de problème pour les élèves, ces derniers peuvent contacter les professeurs principaux mais aussi écrire à l'adresse suivante : ce.0350030t@ac-rennes.fr

Le Proviseur du LPO Pierre Mendès France – RENNES

Guy Géhors

